



Procédures licenciement salarié incompetent

Par **lizzy7**, le **11/10/2013** à **08:09**

Bonjour, je souhaiterais avoir des renseignements concernant un salarié qui a des déficiences intellectuelles (va être reconnu travailleur handicapé et mis sous tutelle) et dont j'aimerais me séparer car il devient dangereux et incompetent pour mon entreprise (ne peut pas utiliser le matériel nouveau car pas assez compétent, ne peut plus conduire un tracteur car boit et risque avoir un accident...). Aussi comment puis je faire ? Est ce possible de le licencier pour faute sans avoir à payer d'indemnité ? Où puis je me renseigner ? (car l'inspection du travail est vraiment incompetente là dessus) merci d'avance

Par **moisse**, le **11/10/2013** à **09:51**

Bonjour, On ne peut pas licencier un salarié pour incompetence. Il vous sera reproché une embauche avec (ou sans) période d'essai probatoire, ou l'absence de formations aux techniques et matériels nouveaux. L'inspection du travail n'est pas incompetente (incapable) mais non compétente (hors de son rayon d'intervention). Le problème de la boisson est à explorer. Vous devez donc demander un avis d'aptitude au médecin du travail en lui faisant part de vos inquiétudes. Il est difficile de licencier un salarié pour faute lorsqu'il n'y a pas de faute à relever, l'imprégnation alcoolique est différente de l'état d'ivresse au poste de travail.